



## L'engagement des surveillants de baignade est prolongé jusqu'au 20 avril 2022 - On a besoin de vous !

Chaque année, ce sont près de 150 surveillants de baignade et des activités nautiques qui sont engagés sur une trentaine de postes de secours afin d'assurer la sécurité des plages du Finistère.

La campagne d'engagement pour la saison 2022 a été prolongée et les candidats peuvent postuler jusqu'au **20 avril 2022**.

Durant l'été 2021, les 144 surveillants de baignade et des activités nautiques engagés sur les 33 postes de secours du Finistère ont effectué plus de 9 218 interventions : 4 341 en juillet et 4 877 en août.

**Dans le cadre de leurs missions, les surveillants de baignade doivent :**

- être âgés de 18 ans au plus tard le 25 juin 2022 ;
- être titulaires du BNSSA - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique\* (recyclé si nécessaire) au plus tard le 25 juin 2022 ;
- être titulaires du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1)\* au plus tard le 31 mars 2022 et du PSE 2\* au plus tard le 25 juin 2022.

*\*Les candidats en cursus de formation BNSSA et/ou PSE peuvent candidater*

**Des tests de préselection auront lieu fin avril**

Pour la saison 2022, un parcours nautique est à réaliser par l'ensemble des candidats afin de vérifier leur condition physique en situation. Il se compose d'un sprint de 100 m, suivi de 600 m de natation, puis d'un nouveau sprint de 100 m. L'inscription en ligne sur [www.sdis29.fr](http://www.sdis29.fr) est nécessaire.

Pour les candidats n'ayant jamais réalisé de saison au sein du SDIS 29, des tests sportifs (pompes, tractions, gainage, Killy, souplesse, Luc-Léger) ainsi que des tests de secourisme (cas niveau PSE 1) seront réalisés.

### La prévention des risques d'accident sur la plage : une mission prioritaire

Chaque poste de secours est tenu, pendant les heures d'ouverture, par au moins trois sapeurs-pompiers volontaires saisonniers.

L'activité des nageurs sauveteurs sapeurs-pompiers répond à trois missions principales :

1. la prévention qui passe essentiellement par des actions d'information auprès du public,
2. la surveillance des zones de baignade,
3. l'assistance aux personnes.

Le nageur sauveteur sapeur-pompier occupe avant tout un poste de surveillance et de prévention. A ce niveau, l'information au public tient une place importante.

**Pour candidater, rendez-vous sur : [www.sdis29.fr](http://www.sdis29.fr), rubrique «Surveillants de baignade»**

### Contact

Adjudant-chef Fabrice AIRIAU,  
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère – SDIS 29  
Bureau des unités spécialisées et des activités nautiques  
Téléphone : 02 98 10 31 74 – Mobile : 06 77 22 09 89  
[fabrice.airiau@sdis29.fr](mailto:fabrice.airiau@sdis29.fr)



**SDIS 29**

8 avenue de Kéradenne  
29337 QUIMPER Cedex  
02 98 10 31 50  
[www.sdis29.fr](http://www.sdis29.fr)